

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex

Téléphone : 05 45 67 35 00

Télécopie : 05 45 67 35 20

E-mail : sdeg16@sdeg16.fr

Site internet : www.sdeg16.fr

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2013350CS0404**

**Comité Syndical du 16 décembre 2013**

**Date de convocation : 5 décembre 2013**

**Date d'affichage : 16 décembre 2013**

**OBJET : Budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014.**

L'an deux mille treize, le seize du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	69
Nombre de procurations au moment du vote :.....	1

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Rappelle :**

- Que le 8 novembre 2013, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour les budgets primitifs principal et annexe « Très Haut Débit » 2014 et en a pris acte.

**Demande :**

A Monsieur GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter le projet de budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014 qui a été adressé dans son intégralité aux membres du Comité Syndical, titulaires et suppléants, avec les convocations pour la présente réunion.

Monsieur GOUEDO donne lecture du projet de budget, par chapitre, dans l'ordre suivant : dépenses et recettes de la section de fonctionnement, puis dépenses et recettes de la section d'investissement.

L'état récapitulatif du projet de budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Différence
Fonctionnement	252 428,54	252 428,54	0,00
Investissement	15 809 723,36	15 809 723,36	0,00
<b>Totaux</b>	<b>16 062 151,90</b>	<b>16 062 151,90</b>	<b>0,00</b>

Il est rappelé que :

- conformément aux opérations d'investissement prévues au projet de budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014 du SDEG 16, il sera nécessaire, si le budget est voté tel que proposé, d'emprunter : 11 093 968 €. Ce montant évoluera au gré des décisions modificatives.
- Qu'il ne sera pas obligatoire de mobiliser cette somme en une seule fois ; sa réalisation pourra être échelonnée durant l'année 2014, voire les années suivantes, selon les besoins de financement liés à l'avancement des travaux et ce, jusqu'au solde de ceux-ci.
- Qu'en application de l'article 18.1 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n° 2008CS014 du 23 mai 2008, le Président a délégué pour procéder à la réalisation des emprunts prévus au budget, négocier et passer, à cet effet, les actes nécessaires.

**A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014, chapitre par chapitre.**

**Le vote du Comité Syndical est le suivant :**

- **Dépenses de fonctionnement :**
  - Chapitre 011 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - Chapitre 012 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - Chapitre 66 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - Chapitre 023 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - **Dépenses totales de fonctionnement d'un montant de 252 428,54 € : unanimité**(*aucune abstention*).
- **Recettes de fonctionnement :**
  - Chapitre 74 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - **Recettes totales de fonctionnement d'un montant de 252 428,54 € : unanimité**(*aucune abstention*)
- **La section de fonctionnement du budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014 est adoptée.**
- **Dépenses d'investissement :**
  - Chapitre 23 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - Chapitre 16 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - **Dépenses totales d'investissement d'un montant de 15 809 723,36 € : unanimité**(*aucune abstention*).
- **Recettes d'investissement :**
  - Chapitre 13 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - Chapitre 16 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - Chapitre 021 : **unanimité** (*aucune abstention*)
  - **Recettes totales d'investissement d'un montant de 15 809 723,36 € : unanimité**(*aucune abstention*).
- **La section d'investissement du budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014 est adoptée.**
- **Le budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2014 est adopté à l'unanimité pour un montant total en dépenses de 16 062 151,90 euros et en recettes de 16 062 151,90 euros.**
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif principal 2014.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*